



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/284
4 octobre 1978
ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-troisième session
Point 50 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 4 octobre 1978, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'armée algérienne vient, une nouvelle fois en l'espace d'un mois, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1978, de perpétrer une nouvelle agression contre mon pays. Les localités ayant fait l'objet de cette agression algérienne se trouvent l'une à cinq kilomètres et l'autre à 15 kilomètres à l'intérieur du territoire marocain.

A la suite de cette agression, Sa Majesté le roi Hassan II a adressé un message au président Houari Boumediène dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint.

Une telle agression, dont la gravité ne saurait vous échapper, et qui a fait plusieurs victimes, constitue une nouvelle atteinte par l'Algérie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays, en violation des principes de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et de celle de la Ligue des Etats arabes. Elle survient au moment où l'Organisation de l'unité africaine déploie des efforts inlassables pour tenter de réduire la tension dans notre région, et au moment où les chefs d'Etats africains, lors du dernier sommet de Khartoum, ont demandé en particulier à tous les Etats de la région de s'abstenir d'entreprendre toute action susceptible d'aggraver cette tension.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que de tels actes risquent d'avoir des conséquences graves sur la paix et la sécurité de la région et pourraient amener le Maroc à réagir d'une façon appropriée. Seul le Gouvernement algérien en porterait alors l'entière responsabilité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et le message royal en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 50 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Abdellatif FILALI

Annexe

TEXTE DU MESSAGE ADRESSE LE 2 OCTOBRE 1978 PAR SA MAJESTE LE ROI HASSAN II
DU MAROC A SON EXCELLENCE MONSIEUR HOUARI BOUMEDIENE, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

J'aurais voulu reprendre directement contact avec vous pour parler de
réconciliation et planifier la paix.

Malheureusement, je me trouve contraint de ne le faire que pour protester
énergiquement auprès de Votre Excellence au sujet de l'agression perpétrée contre
mon pays dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1978.

Comme vous le savez, une convention délimitant les frontières existant entre
le Maroc et l'Algérie a été établie et signée par nos deux gouvernements, et ce
en 1972 alors que les chefs d'Etat du sommet de l'Organisation de l'unité
africaine étaient présents à Rabat, servant ainsi de témoins devant nos deux
peuples et devant l'Afrique tout entière.

Cette convention, le Maroc l'a toujours scrupuleusement respectée bien qu'encore
non ratifiée par lui. Vous l'avez par ailleurs vous-même publiée dans le journal
officiel de la République algérienne, numéro 546, en date du 15 juin 1973. Elle
fait référence, en son article 1er, à la carte de Merkala, à l'échelle
1/200 000 E - IGN - Nord Sahara - édition 1964.

Les localités ayant fait l'objet de l'agression algérienne et qui se
nomment Hassis Tilemsi se trouvent l'une à cinq kilomètres et l'autre à
15 kilomètres à l'intérieur de ces frontières reconnues par vous, par nous et
par toutes les puissances internationales.

Je ne vous cacherai pas la perplexité dans laquelle je me trouve car l'acte
commis par les forces armées algériennes ne répond à rien de sensé ni de logique.

De telles actions, si elles ne démontrent pas clairement que vous voulez
élargir le conflit existant entre nous, sont loin de signifier aussi que l'Algérie,
respectueuse de ses engagements, ne viole pas les frontières incontestées de ses
voisins.

Nul n'ignore quelles sont les obligations qu'un chef d'Etat a à l'égard de
son peuple et de son pays. Certaines de ces obligations comportent des décisions
que tout homme de conscience ne remplit ni à la légère ni de gaieté de coeur.

Des morts et des blessés ont été victimes de l'ignorance voulue d'un acte
authentifié internationalement.

/...

Que voulez-vous au juste, Monsieur le Président, et que veut donc l'Algérie? Cette question, je la pose à votre conscience publiquement. Je souhaite trouver dans le militant africain que vous avez été autant de franchise pour me communiquer au plus tôt votre réponse.

Vous et moi savons trop les risques et les dangers qu'entraîne généralement le déclenchement d'hostilités.

Nous vivons trop près de nos officiers et de nos soldats pour les exposer aussi légèrement à un trépas inutile.

Je souhaite que votre conscience de Maghrébin, en me faisant réponse, mette à l'abri ce qui reste et ce qui peut encore servir de notre voisinage et de notre appartenance à la même famille spirituelle et au même continent.

HASSAN II
Roi du Maroc
